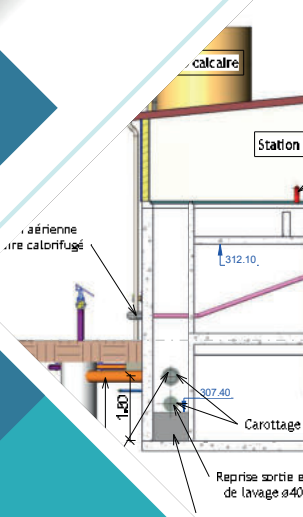




**Agence
Technique
Départementale
Vosges**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



8, rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 9

11, avenue du Général De Gaulle
88000 EPINAL



Mot du Président



L'activité de l'Agence Technique Départementale s'est accélérée en 2019. Avec la prise de compétences eau et assainissement des communautés d'agglomération et l'approche des prochaines élections municipales, quelles seront les perspectives ?

Dans un environnement en constante évolution, il est essentiel de proposer un accompagnement de proximité aux collectivités locales. En vous apportant son expertise, l'Agence demeure un partenaire de la réussite de vos projets.

Créée en 2014 sous l'impulsion du Département, l'Agence Technique Départementale vous apporte un appui en ingénierie pour le montage de vos projets, grâce à l'expertise reconnue de l'équipe.

2019 a été une année de fortes sollicitations pour l'Agence. En effet, 88 missions ont été confiées à l'Agence et globalement, le nombre d'adhérents reste constant.

En ce qui concerne l'application du droit des sols, 101 communes nous confient l'instruction des autorisations ; pour 93 en 2018. Le niveau d'activité reste élevé avec un volume de dossiers de l'ordre de 830 équivalents Permis de Construire (ePC).

Cette année, ce ne sont pas moins de 140 marchés qui ont été élaborés par l'Agence dont 37 marchés de maîtrise d'œuvre et 103 marchés de travaux. L'Agence participe ainsi à la dynamique de l'activité locale des entreprises et bureaux d'études du secteur du BTP.

L'Agence entend bien continuer sur cette lancée tout en renforçant ses liens avec les partenaires locaux afin de répondre au mieux à vos besoins.

François VANNSON

Président du Conseil Départemental des Vosges

Président de l'ATD 88



Gouvernance

L'ATD 88 est gouvernée par deux entités : l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale est composée de deux collèges :

- un premier collège constitué de l'ensemble des Conseillers Départementaux,
- un second collège constitué des élus locaux, composé de tous les Maires et Présidents d'EPCI adhérents à l'Agence ou de leur représentant.

Chacun procède à l'élection de 10 administrateurs chargés de les représenter au sein du Conseil d'Administration. Le Président de droit est le Président du Conseil Départemental des Vosges.

Président de l'ATD 88

M. François VANNSON

Président du Conseil Départemental des Vosges

Collège des Conseillers Départementaux

Vice-Président :

M. Guy SAUVAGE

Conseiller Départemental du canton de MIRECOURT

Collège des Maires et Présidents d'EPCI

Vice-Présidente :

Mme Véronique MARCOT

Maire de XERTIGNY

M. Roland BEDEL,

Conseiller Départemental du canton de SAINT-DIE-DES-VOSGES 2

Mme Raphaëla CANTERI,

Conseillère Départementale du canton de GOLBEY

M. Robert COLIN,

Conseiller Départemental du canton de CHARMES

Mme Martine GIMMILLARO,

Conseillère Départementale du canton de SAINT-DIE-DES-VOSGES 1

M. Dominique PEDUZZI,

Conseiller Départemental du canton de LE THILLOT

Mme Claudie PRUVOST,

Conseillère Départementale du canton de VITTEL

M. Alain ROUSSEL,

Conseiller Départemental du canton de DARNEY

M. Christian TARANTOLA,

Conseiller Départemental du canton de BRUYERES

M. Yannick VILLEMIN,

Conseiller Départemental du canton d'EPINAL 1

M. Marc BARBAUX,

Adjoint au Maire de CHANTRAINE

Mme Annie-Marie BARTH,

Maire de COMBRIMONT

M. Yves BASTIEN,

Maire de FAYS

M. Lucien DEBLAY,

Maire de GUGNECOURT

M. Yves DEVERNES,

Maire de DARNEY

M. Gilles DUBOIS,

Maire de SANCHEY

M. Jean-Claude LECLERC,

Adjoint au Maire de SEROCOURT

M. Gérard MARULIER,

Maire de HAROL

M. Patrick VILLAUME,

Maire d'HURBACHE

**Renouvellement Collège des Maires
et Présidents d'EPCI
Après les élections municipales de 2020**



Missions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale définit la politique générale de l'Agence, approuve le rapport d'activité, vote le budget prévisionnel ainsi que toute modification relative aux tarifs des adhésions et des statuts.

Les réunions de gouvernance

2 séances du Conseil d'Administration ont eu lieu en 2019 aux dates suivantes :

2 juillet 2019

- Adhésion au Centre de Gestion des Vosges – Négociation d'un contrat d'assurance statutaire,
- Habilitation donnée au Centre de Gestion pour la passation d'un contrat groupe complémentaire santé et prévoyance,
- Régime indemnitaire du personnel de l'agence,
- Nouvelle tarification pour le remboursement des frais de mission,
- Transformation d'un poste de cadre C en poste de cadre B,
- Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion.

16 décembre 2019

- Orientation budgétaire 2020,
- Plan de formation 2020,
- Signature convention pour transmission électronique des actes (Préfecture – ATD),
- Convention cadre avec le Centre de Gestion des Vosges pour mise à disposition de personnel contractuel,
- Délibération pour mise en place du temps partiel,
- Délibération pour mise en place de compte épargne temps,
- Révision du montant des adhésions.



Le personnel

Les effectifs au 1^{er} janvier 2020

Au début de l'année 2020, l'ATD 88 compte 12 agents répartis dans 5 pôles :

- | | |
|---|--|
| - Administration générale et ressources humaines, | - Eau – assainissement, |
| - Comptabilité et marchés publics, | - Bâtiment, |
| - Urbanisme, | - Voirie – aménagement de l'espace public. |

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

- 2 agents de catégorie C,
- 8 agents de catégorie B,
- 2 agents de catégorie A.

Le statut des agents composant le personnel de l'agence est varié :

Personnel embauché par l'ATD 88 : 3 agents titulaires.

Personnel mis à disposition par le Conseil Départemental : 8 agents mis à disposition.

Personnel mis à disposition par le Centre de Gestion des Vosges : 1 agent contractuel.



Etat des adhésions

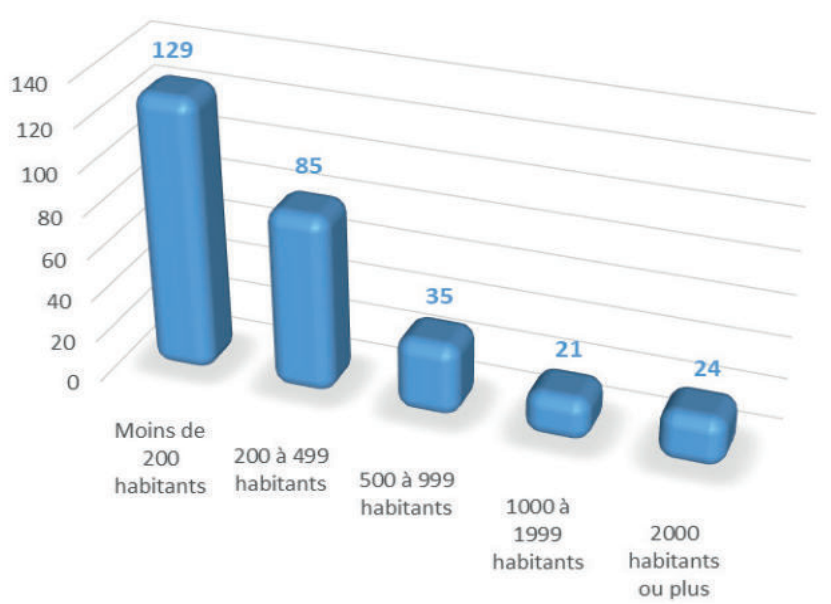
Le nombre d'adhérents reste constant pour l'année 2019, confirmant ainsi l'utilité des services proposés à l'échelle du territoire Vosgien.

Bilan des adhésions 2019

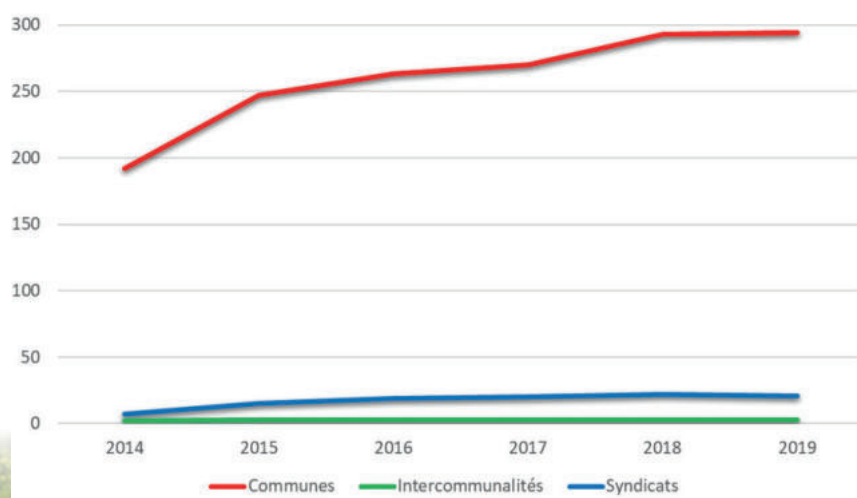
Au 31 décembre 2019, l'ATD compte 318 collectivités, EPCI et syndicats adhérents représentant une population de plus de 312 777 habitants.

- 294 communes représentant 185 393 habitants,
- 3 intercommunalités représentant 44 550 habitants,
- 21 syndicats représentant 82 834 habitants.

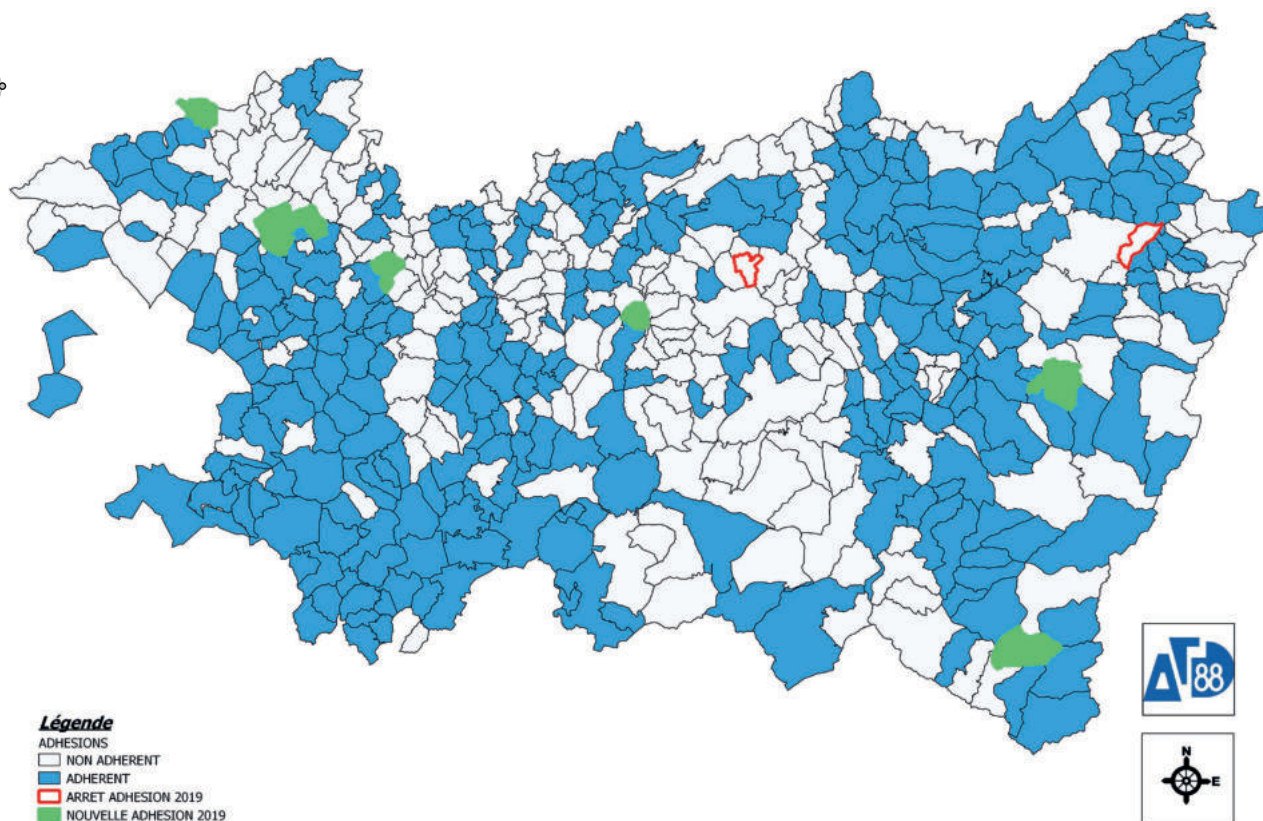
Communes adhérentes par tranche d'habitants :



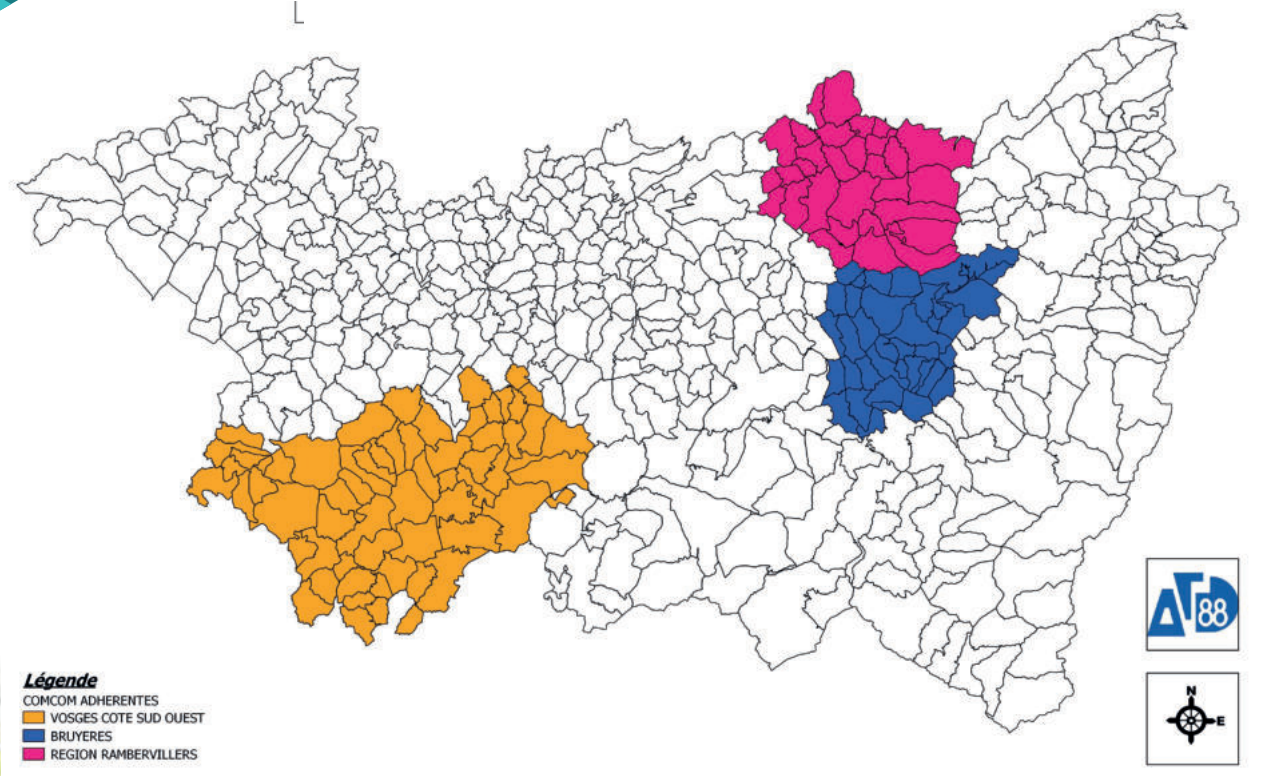
Evolution des adhésions sur la période 2014-2019 :



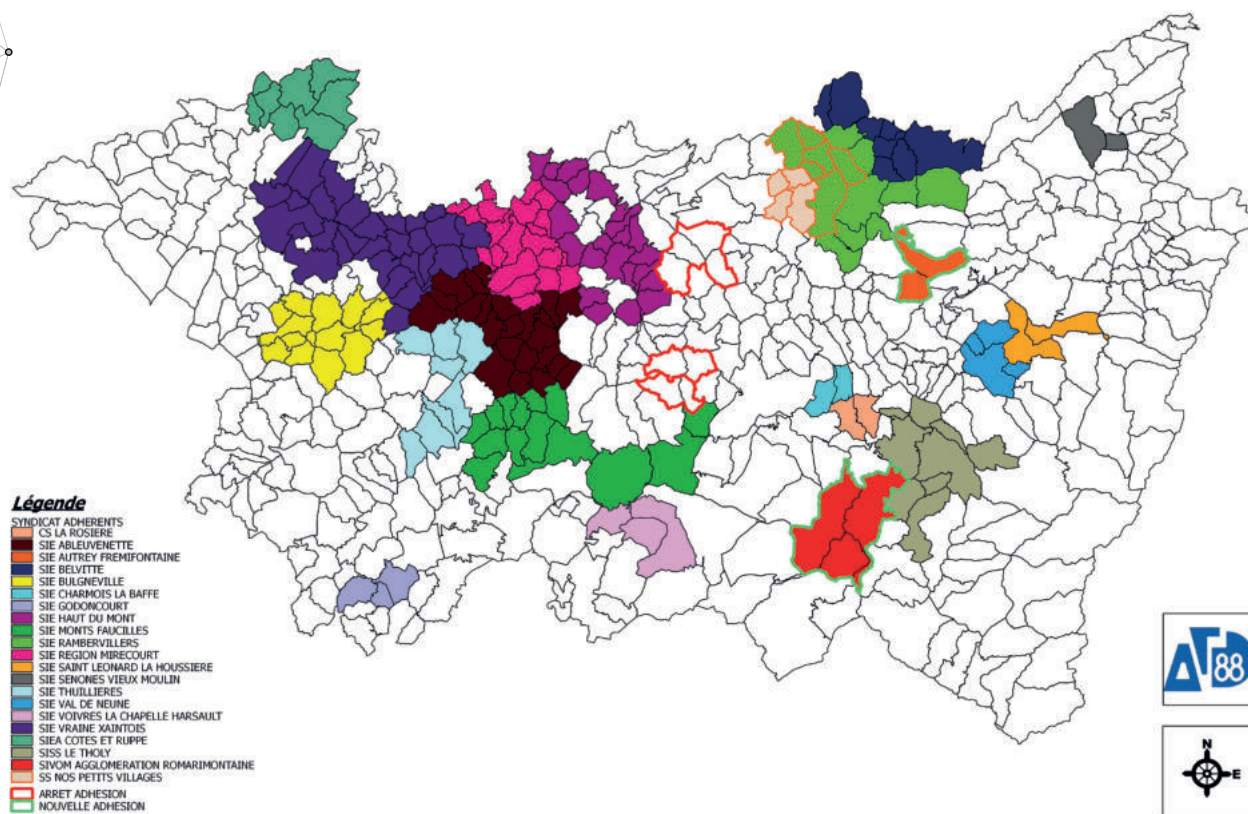
Communes adhérentes 2019



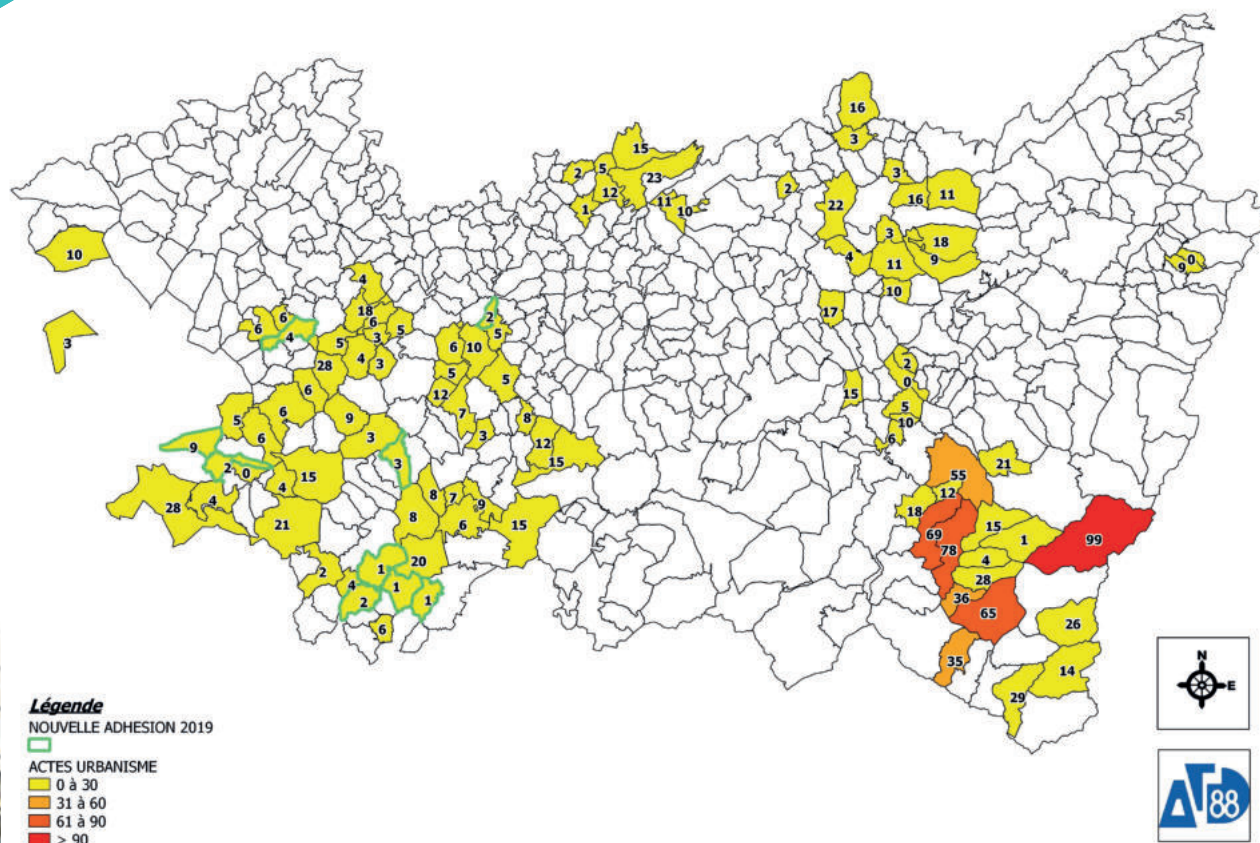
Com. communes adhérentes 2019



Syndicats adhérents 2019



Communes adhérentes à l'urbanisme





Bilan d'activité 2019

Domaines d'activités

Le nombre élevé de sollicitations pour l'activité voirie met en évidence le besoin d'un appui au diagnostic et à la programmation de l'entretien ou de la requalification des voiries communales ou intercommunales. L'assistance apportée par l'Agence porte essentiellement sur deux thèmes :

- Les travaux d'entretien de la voirie communale qui débouchent parfois sur des missions de maîtrise d'œuvre avec une majorité englobant la surveillance (ou le suivi) des travaux,
- Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les projets, principalement de requalification :
 - de voiries communales
ATTIGNY, RANCOURT, SAINT-GORGON, BLEURVILLE et GRANGES-AUMONTZEY,
 - de voiries départementales
SARTES, NONVILLE, CIR COURT, BAN DE LAVELINE, DOGNEVILLE, SAINT-GENEST et BEGNECOURT,
 - d'aménagements divers
entrées d'agglomération de DOLAINCOURT, lotissement de DAMAS ET BETTEGNEY et Place du Fal à RAMBERVILLERS,
 - et de voiries nationales
SAINT MAURICE SUR MOSELLE.

L'année 2019 a également vu une forte augmentation des demandes d'accompagnements dans le domaine de l'entretien et de la réfection des ouvrages d'art. Ces études ont conduit à la réalisation de deux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les communes de LIRONCOURT et CHATILLON SUR SAONE.

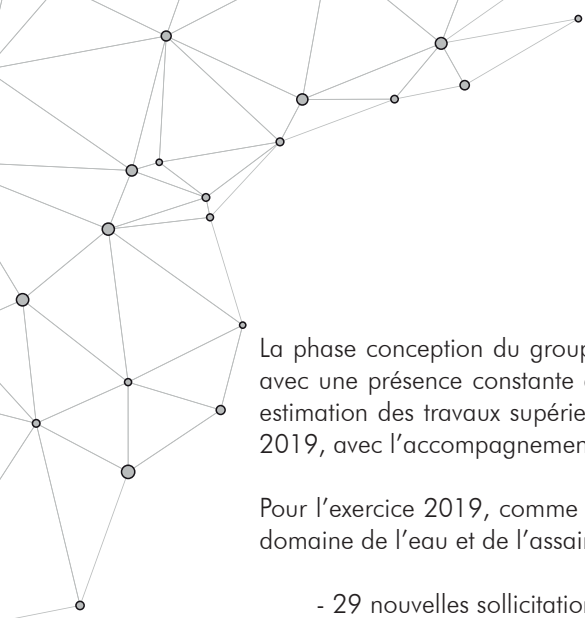
La réponse à une sollicitation peut justifier la mobilisation de plusieurs partenaires selon la spécificité et les compétences nécessaires à la réalisation du projet. Ces missions peuvent être soumises à des contraintes techniques, administratives et réglementaires de plus en plus nombreuses et pointilleuses :

- Déclarations de travaux,
- Recherche d'amiante et de HAP dans les enrobés,
- Études de trafics,
- Connaissance de l'état des réseaux,
- Accessibilité,
- Sécurité routière vis-à-vis de la cohabitation avec les différents usagers,
- Exigences de la Police de l'Eau,
- Exigences des organismes financeurs,
- Commande publique.

L'Agence Technique Départementale des Vosges s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des collectivités pour leur permettre de prendre en compte l'ensemble des éléments ci-dessus dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'activité bâtiment en 2019 continue à être très soutenue avec de multiples projets concernant des ERP dont les destinations sont très variées, Bâtiments Mairie, scolaires et périscolaires, salles communales, logements, équipements sportifs, commerces, ou encore équipements culturels. L'activité s'étend en 2019 au centre de gestion des Vosges dans le cadre du projet de bureaux. 2019 a été également l'aboutissement du deuxième concours de maîtrise d'œuvre de l'agence pour le CCAS d'ELOYES (logements seniors) et le démarrage du troisième, toujours pour ELOYES (appel à candidature pour une Maison de santé et une pharmacie). Les études de préprogramme ont également démarrées cette année pour la construction de l'immeuble de bureaux du CDG et la construction d'un cinéma à RAMBERVILLERS. Deux projets également soumis à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre. Au total, 11 marchés de maîtrise d'œuvre ont été notifiés par les collectivités en 2019, dans le cadre des missions confiées à l'agence.





La phase conception du groupe scolaire et de la salle polyvalente d'ETIVAL-CLAIREFONTAINE s'est achevée fin 2019, avec une présence constante de l'agence. La consultation des entreprises a été lancée en ce début d'année avec une estimation des travaux supérieure à 5 000 000 d'euros. Par ailleurs, 5 autres projets sont rentrés en phase travaux en 2019, avec l'accompagnement de l'agence et l'élaboration des pièces administratives du DCE.

Pour l'exercice 2019, comme pour les 4 derniers, l'activité de l'Agence Technique Départementale des Vosges, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement collectif, reste élevée, régulière et reconnue, avec :

- 29 nouvelles sollicitations de collectivité sur des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, avec notamment des suivis de programme de renouvellement de canalisations fuyardes pour l'amélioration des rendements des réseaux des Syndicats Intercommunaux d'Eau Potable de la Région de THUILLIERES et du Haut du Mont, afin de diminuer leurs prélèvements d'eau dans le secteur de la nappe des GTI classée comme zone de répartition des eaux, pour un montant total d'investissement de 5 145 846 d'euros,
- Le renouvellement de 3 contrats de concession des services publics d'eau potable des communes de JEUXEY, GOLBEY et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de THUILLIERES,
- Le suivi et l'accompagnement, de 12 services publics d'eau et d'assainissement, dans la gestion technique et administrative, de leurs contrats d'affermage,
- La gestion d'une veille juridique, financière et technique, auprès de nos collectivités,
- La participation aux comités de pilotage des études de transferts de compétences eau et assainissement des C.A. d'EPINAL et de SAINT DIE Des VOSGES.

Le rôle de l'Agence est primordial dans l'élaboration et la cohérence des plans de financement. L'attribution des subventions est la plupart de temps l'aboutissement de relations privilégiées avec les différentes institutions telles que l'état (Préfecture, DRAC, etc...), le Conseil Départemental, la Région et les partenaires financiers (programme CLIMAXION).

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE DE MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE	MONTANT DES MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE	NOMBRE DE MARCHES DE TRAVAUX	MONTANT DES MARCHES DE TRAVAUX
EAU - ASSAINISSEMENT	14	237 264,00	16	8 750 254,49
BATIMENT	11	615 775,00	58	2 841 107,00
VOIRIE	12	245 438,00	29	3 024 934,00
TOTAL	37	1 098 477,00	103	14 616 295,49



Bilan financier

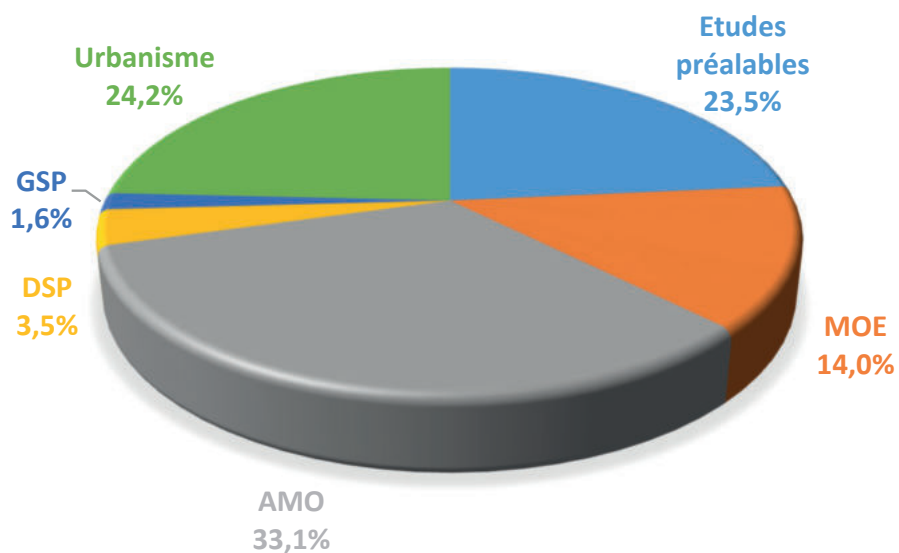
Bilan financier de l'activité 2019

Recette par type de prestation	Année 2018	Année 2019
Etudes préalables	52 650,00	120 452,41
MOE	28 045,48	71 657,30
AMO	161 331,12	169 391,33
DSP	10 200,00	18 000,00
GSP	42 843,24	8 400,00
Urbanisme ¹	127 651,50	124 134,00
Recette annuelle	422 721,34	512 035,04

¹ Bilan d'activité 2018 du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018
Bilan d'activité 2019 du 1^{er} novembre 2018 au 30 septembre 2019

Répartition des recettes par catégorie de missions

ANNÉE 2019





Le compte administratif 2019

L'exécution du budget de l'exercice 2019 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

	2018	2019
Dépenses		
Charges à caractère général	120 809,30	130 364,36
Frais de personnel et assimilés	532 060,04	566 509,38
Autres charges de gestions courantes	0,38	2,34
Opérations d'ordre de transferts		14 233,20

Recettes		
Prestations facturées	422 721,34	512 035,04
Cotisation du Conseil Départemental	162 653,50	161 997,60
Cotisation des collectivités adhérentes	147 249,50	151 291,80
Autres produits d'activité atténuation de charges	1 107,66	1 431,12
Autres produits de gestions courantes		3,31

Résultat annuel

	2018	2019
Résultat annuel	100 544,50	216 194,09

Le résultat de 2019 s'établit à 115 649,59 €, auquel il faut ajouter 100 544,50 € correspondant au résultat reporté au budget prévisionnel et permet donc un résultat excédentaire de 216 194,09 €. Ce résultat est dû à une forte progression des recettes des prestations facturées et à l'adhésion de nouvelles collectivités.

Les recettes pour prestations (étude de faisabilité, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage) ont augmenté de plus de 21% par rapport à l'exercice 2018. Les recettes globales, liées à la perception de cotisations, sont quasiment stables en comparaison à l'année 2018.



Travaux assainissement DARNEY

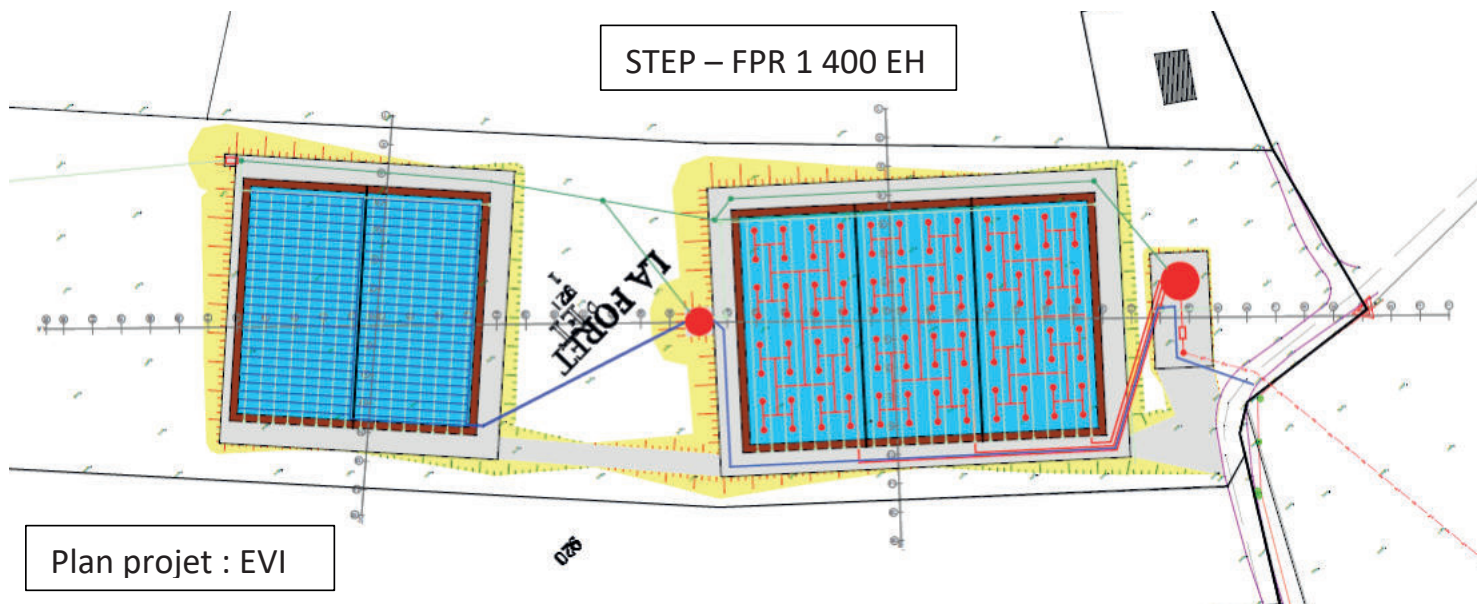
Construction d'une station d'épuration

La commune de DARNEY a confié à l'Agence Technique Départementale des Vosges, depuis 2014, une mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage pour le suivi des travaux d'amélioration et de mise en conformité de son système d'assainissement collectif.

L'Agence Technique Départementale des Vosges a accompagné la collectivité de l'élaboration du programme de travaux détaillé, en passant par le recrutement du maître d'œuvre, le suivi des différentes études préalables, l'accompagnement dans la recherche de financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Vosges, jusqu'à la finalisation des travaux qui est prévue en début d'année 2020.

Ces travaux portaient sur l'amélioration du réseau d'assainissement collectif et sur la création d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 1 400 EH, avec réalisation des réseaux de transfert.

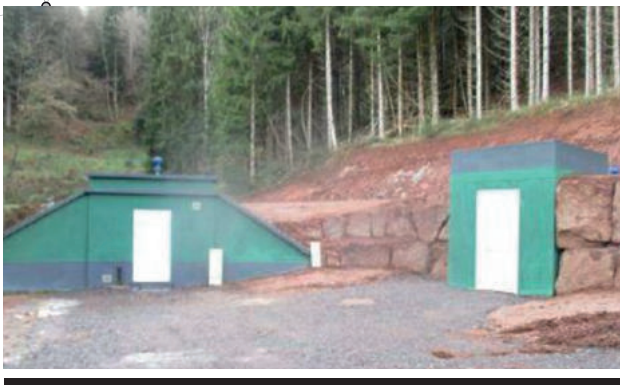
Le maître d'œuvre de ces travaux est le bureau d'études EVI d'EPINAL, avec une enveloppe totale des travaux de 643 511,11 € HT pour la création de la nouvelle station d'épuration qui a été confiée à la société OPURE avec des sous-traitants qui sont les sociétés COLAS NORD-EST, ID VERDE et SNEE.



Réalisation domaine de l'eau potable



Avant



Après

COMMUNE DE LA PETITE FOSSE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

La commune de LA PETITE FOSSE a confié à l'Agence Technique Départementale des Vosges, depuis 2015, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée pour ses abonnés du service.

L'Agence Technique Départementale des Vosges a accompagné la collectivité de la réalisation de l'étude préalable, en passant par le recrutement du maître d'œuvre, jusqu'à la finalisation des travaux qui est prévue en début d'année 2020.

Ces travaux portaient sur la création d'une nouvelle unité de traitement de

neutralisation-reminéralisation-désinfection d'un débit de 4 m³/h, à proximité immédiate du réservoir communal avec réhabilitation de cet ouvrage de stockage.

Le maître d'œuvre de ces travaux a été le bureau d'études EVI d'EPINAL, avec une enveloppe totale des travaux de 272 335,61 € H.T., répartis en 2 lots :

- Lot n°1 – Création d'une station de traitement : Entreprise EURL CAPTAGE NEUTRALISATION de SAINT-MICHEL SUR MEURTHE pour un montant de marché de 169 140,61 € H.T.

- Lot n°2 – Réhabilitation du réservoir communal Entreprise SAS HYDR'EAU SERVICES de FRAIZE pour un montant de marché de 103 195,00 € H.T.

COMMUNE DE GOLBEY RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE D'EAU POTABLE

La commune de GOLBEY a confié à l'Agence Technique Départementale des Vosges, en 2018, une mission d'Assistance-Conseil pour le suivi de sa procédure de renouvellement de son contrat d'affermage de son service public d'eau potable la liant avec la société VEOLIA EAU jusqu'au 31 décembre 2019.

L'Agence Technique Départementale des Vosges a accompagné la collectivité de la réalisation d'une étude préalable de retour en régie, en passant par l'établissement du dossier de consultation jusqu'à la participation à la procédure de négociation.

Cet accompagnement juridique, technique et financier, de l'ATD 88 a permis à la commune de GOLBEY de renouveler son contrat d'affermage pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, avec un nouveau délégataire SUEZ EAU France et une baisse significative du tarif de l'eau pour ses 4 186 abonnés de -11 % d'une facture 120 m³ T.T.C.

GOLBEY Conseil municipal

Eau : Golbey choisit Suez et obtient un rabais de 16 %

Le contrat de gestion de l'eau étant arrivé à son terme, la ville de Golbey a pu choisir un nouveau délégataire. En faisant jouer la concurrence entre Veolia et Suez, les élus ont ainsi pu obtenir un incroyable rabais de 16 % du prix du m³ de la part de la seconde société.

C'est le genre de nouvelle qui ressemble à un cadeau de Noël. À partir de 2020, les Golbéens vont voir le prix de leur eau baisser. Et pas qu'un peu ! Les élus ont en effet validé jeudi soir le nouveau contrat de délégation de service public (DSP) avec la société Suez pour une durée de 15 ans. Se faisant, la ville de Golbey a décidé de tourner le dos à son ancien délégataire, la société Veolia. « Mais il y a de nombreuses raisons qui nous poussent à faire ce choix », indique Roger Alamiati, le premier, et le plus important de ces arguments, c'est le nouveau prix de l'eau à Golbey à partir de l'année prochaine. « Le m³ était à 1,80032 euro avec Veolia en 2019, il va passer à 0,7832 euro l'an prochain avec Suez pour les particuliers ». Pour les industriels, la baisse du tarif sera aussi conséquente : 0,7030 au lieu de 0,8231. « Pour simplifier, un couple avec deux enfants qui payait avant 149 euros d'eau sur l'année ne paiera plus que 124 € », a précisé le maire.

« Vous avez bénéficié d'une situation favorable car vous étiez en période intermédiaire entre la fin du précédent contrat et le basculement de l'eau vers la communauté d'agglomération », a expliqué aux élus, Américo Pereira-Rodrigues, de l'Agence technique départementale, qui a aidé la ville de Golbey à négocier. Et celle-ci ne s'est pas gênée. « Lors du premier rendez-vous, les deux concurrents nous proposaient une hausse des prix de 3 %. Au 2^e rendez-vous, Veolia proposait 9 % de rabais.

Changement de tous les compteurs d'eau

Et au 3^e rendez-vous, c'est Suez qui nous a proposé 16 % de baisse des prix », s'est félicité Roger Alamiati. Qui a convenu avoir été rétrospectivement choqué par les conditions tarifaires du précédent contrat. « On ne peut pas s'empêcher de penser que l'ancien délégataire s'est bien enrichi sur le dos des Golbéens. Mais il y a 15 ans et arrière, c'est Veolia qui avait fait la meilleure offre ».

La Ville a aussi obtenu de nombreux avantages de la part du nouveau délégataire. Ainsi, Suez va changer tous les compteurs d'eau pour déployer des équipements de télérelève qui permettent aux habitants de mieux contrôler leur consommation. Ces équipements vont aussi permettre à la société d'améliorer le rendement du réseau d'eau golbéen qui est actuellement de 80 % et passera à 84 % d'ici la fin 2024. Et Suez a mis les petits plats dans les grands pour décrocher le marché. Allant jusqu'à installer à la mairie une borne de recharge pour les véhicules électriques municipaux. C'est vraiment Noël avant l'heure.

Philippe NICOLLE

C'est la société Suez qui va gérer l'eau de Golbey pour les 15 prochaines années. Photo: Véronique MURBACH



Les Ouvrages d'Art : nouvel enjeu pour l'ATD

Qu'est-ce qu'un ouvrage d'art ?

Un ouvrage d'art est une construction, d'une largeur de 2 mètres minimum, permettant de franchir un obstacle sur une voie de communication ; mais c'est également un dispositif de protection contre l'action de terre ou d'eau (mur de soutènement de plus de 2 mètres de haut).

Les obligations du Maître d'ouvrage vis-à-vis de son parc d'Ouvrages :

Il doit maintenir chaque ouvrage d'art à un état de service normal tant au point de vue structurel qu'au point de vue de la sécurité des usagers. Pour ce faire, il lui appartient de recenser ses ouvrages, d'organiser leurs surveillances, de programmer les opérations de maintenance et de réparation et de prévoir et d'arrêter les enveloppes financières adéquates. Le Maître d'Ouvrage peut, s'il le souhaite déléguer la surveillance de ses ouvrages.

Réflexion sur une nouvelle compétence

Depuis quelques années, de nombreuses communes nous ont sollicité afin de leur venir en aide lors de désordres sur leurs ouvrages. Après les catastrophes de Gènes et de Mirepoix sur Tarn, cette demande est encore plus importante.

Dans un souci d'économie et d'efficacité, il y a tout intérêt à repérer et à traiter au plus vite les désordres affectant les ouvrages pour éviter toute dégradation supplémentaire ou tout incident.

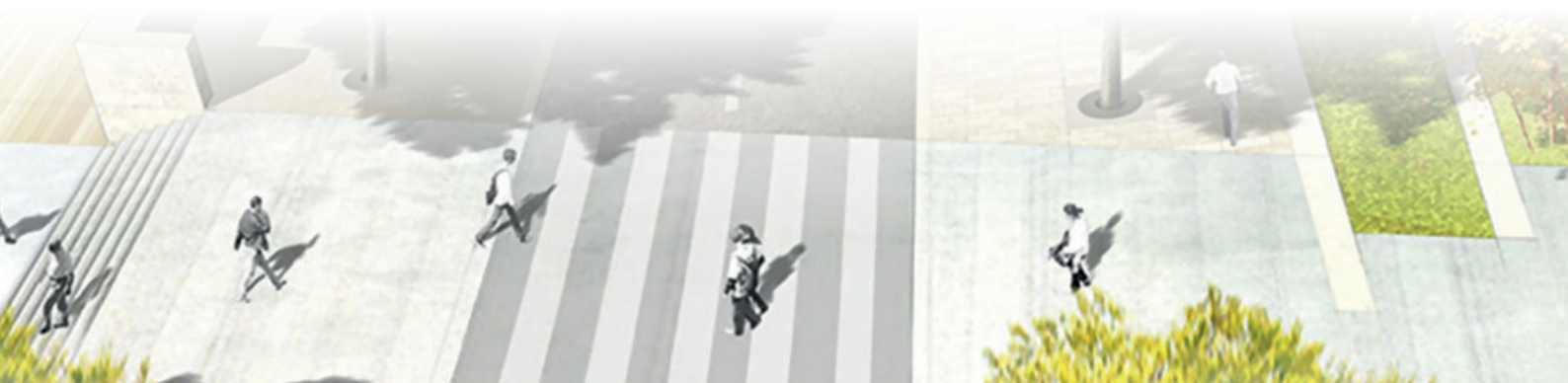
L'action préventive est toujours plus efficace et économique que l'action curative.

C'est pourquoi l'ATD 88 a mené une réflexion afin d'élargir ses compétences et de créer un pôle ouvrages d'art pour accompagner ses adhérents dans la surveillance et la gestion des désordres de leur patrimoine.

Fin décembre, un questionnaire a été transmis à toutes les communes pour recenser les besoins. A ce jour, 31 % des communes vosgiennes ont répondu et 40 % d'entre elles souhaitent solliciter l'ATD 88 ; ce qui représente environ 340 ouvrages où la gestion serait déléguée à l'Agence.



Le Pont des Fées à GERARDMER



L'année en images

AVANT



APRES



DOCELLES



ATTIGNY



ETIVAL CLAIREFONTAINE



SAINT GENEST



Travaux achevés 2019



PORTIEUX - RENOVATION DE L'ANCIENNE MAISON DES SOEURS - MOE : DEFI ARCHI



VOMECOURT
CREATION D'UNE SALLE
COMMUNALE ET DES ASSOCIATIONS

MOE : BOUILLON BOUTHIER



Travaux débutés en 2019



POUSSAY - Aménagement des abords du monument aux morts



CHATENOIS - REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL
Phase travaux (MOE : RABOLINI et SCHLEGEL) :



RAMBERVILLERS - Aménagement de la place du Fal



Travaux en prévision



BOUZEMONT
RENOVATION DE L'ÉGLISE (TOUR ET BAS-COTES)



SAINT MAURICE SUR MOSELLE
PERSPECTIVE D'AMENAGEMENT



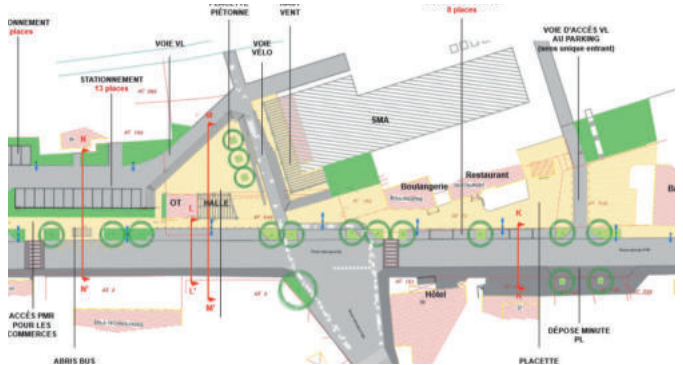
CIRCOURT
AMENAGEMENT CENTRE BOURG



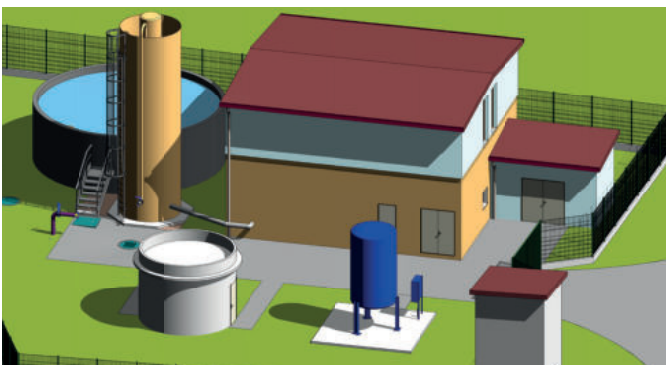
LE THOLY
RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE



ETIVAL-CLAIREFONTAINE
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE
ET CREATION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE



SAINT MAURICE SUR MOSELLE
PLAN D'AMENAGEMENT TRAVERSE RN66



SIE RAMBERVILLERS
REHABILITATION UNITE DE TRAITEMENT
DE NEUTRALISATION



SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE
RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE
DE LA SALLE COMMUNALE



Notes





Agence Technique Départementale Vosges

11, avenue du Général De Gaulle
88000 EPINAL

	N° Poste	N° Ligne direct	N° Portable	Courriel
DIRECTEUR DE L'AGENCE Jean-Philippe CLERC	25217	03 29 38 52 17	06 47 69 57 83	jpclerc@vosges.fr
SECRETARIAT GENERAL Sandrine JARRY	28901	03 29 29 89 01	06 11 74 27 69	sjarry@vosges.fr
CHARGÉ DE PROJETS BÂTIMENT Stéphane LESCOFFIER	25292	03 29 38 52 92	06 22 24 18 40	slescoffier@vosges.fr
CHARGÉS DE PROJETS VRD Philippe MILLIOT - Directeur adjoint	25220	03 29 38 52 20	06 11 74 28 14	pmilliot@vosges.fr
Anne-Sophie PONCET	25219	03 29 38 52 19	06 11 74 28 17	asponcet@vosges.fr
Gilbert COLLE	25218	03 29 38 52 18	06 11 74 27 28	gcolle@vosges.fr
David MAJOREL	25226	03 29 38 52 26	07 86 04 78 50	dmajorel@vosges.fr
CHARGÉS DE PROJETS EAU ET ASSAINISSEMENT Americo PEREIRA	25221	03 29 38 52 21	06 11 41 41 91	apereira-rodriquez@vosges.fr
Alexis CHARLES	25288	03 29 38 52 88	07 77 92 35 50	acharles@vosges.fr
CHARGÉS DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - urbanisme@vosges.fr Martine HENRY	25285	03 29 38 52 85		mhenry1@vosges.fr
Nathalie LAMBERT	25286	03 29 38 52 86		nlambert@vosges.fr
Recrutement en cours	25287	03 29 38 52 87		

Partenaires :



2019